

Révoltes dans les métiers d'ordre.  
Sociologie politique des mobilisations chez les policiers, gendarmes et agents  
pénitentiaires

I. Résumé du projet .....	2
II. Problématique de la recherche.....	3
III. Axes du projet de recherche .....	5
IV. Mise en œuvre de la recherche .....	11
V. Insertion de ce travail de recherche dans des collectifs et vœux d'affectation .....	15
VI. Bibliographie indicative .....	16

## I. Résumé du projet

Ce projet porte sur les rébellions dans les métiers d'ordre à partir des mobilisations qui opposent les policiers, gendarmes, surveillants pénitentiaires à leurs hiérarchies, aux acteurs politiques, dans leurs syndicats ou à leur encontre. Par une sociologie des mobilisations des fonctionnaires des classes moyennes et populaires d'un côté et une sociologie des institutions de l'autre, je propose une sociologie des crises politiques et des épreuves d'État depuis les mobilisations des agents du rang.

Trois principales questions guident ce projet. La première porte sur ces « générations de la crise » dans les métiers d'ordre, nées des mobilisations entreprises depuis la fin des années 1980 : crise de la profession et de sa reconnaissance, crise de l'autorité, crise économique. La deuxième question est que les organisations professionnelles sont prises en tenailles entre revendications et contestations de leurs bases et impératif de modération exigé d'elles par leurs hiérarchies et les autorités gouvernementales. La troisième question porte sur la tension générée par le resserrement de l'autorité hiérarchique d'un côté et la baisse des moyens de l'autre, qui affaiblit la légitimité des institutions auprès de leurs agents.

Pour répondre à ces questions, un premier chantier est celui des mobilisations qui ont eu lieu depuis la fin des années 1980 dans les trois professions, en portant le regard sur les ressources, dispositions et pratiques de désobéissances ordinaires des acteurs concernés en lien avec leur mode de vie et de travail (la caserne, l'établissement pénitentiaire, le commissariat). Le deuxième chantier consiste en une sociologie des paroles d'agents subalternes (tracts, publications sur les réseaux sociaux, images, vidéos, blogs, livres, détournement des équipements et des uniformes). Le troisième terrain porte sur les arènes de la confrontation, grâce à l'observation du quotidien des organisations professionnelles (réunions, actions publiques, recueil de doléances, négociations) et des entretiens avec les représentants hiérarchiques de chacune de ces institutions. Enfin, ces mobilisations seront replacées dans le contexte européen et international dans lequel des mouvements semblables se sont fait jour.

## II. Problématique de la recherche

D'après le ministère de la Défense, près d'un gendarme sur trois a participé aux nombreuses manifestations et rassemblements du mois de décembre 2001 pour protester contre les mauvaises conditions de travail. Défilant en uniforme et avec leurs véhicules de service, les gendarmes ont bravé à la fois l'interdiction totale de manifester qui est faite aux militaires et les autorités qui les menaçaient par conséquent de lourdes sanctions<sup>1</sup>.

En 2016, des « policiers en colère », venus des BAC et police secours, ont cessé le travail pour manifester de nuit dans les rues de Paris et exprimer leur « colère ». Cette dernière visait la hiérarchie policière et le ministère de l'Intérieur, tenus pour responsables, à cause de leur management par la « politique du chiffre », des agressions de policiers et d'une défiance de la population à leur égard. Pour avoir annoncé l'ouverture d'enquêtes disciplinaires et avoir déclaré que les protestataires « fragilisent la police nationale et chaque policier » avant de se rendre à la table des négociations avec les syndicats, le directeur général de la police nationale a vu sa voiture encerclée et recouverte de tracts aux cris de « Falcone, démission !<sup>2</sup> ».

Au mois de janvier 2018, ce sont près des deux tiers des établissements pénitentiaires qui ont été partiellement ou totalement bloqués à l'appel des principaux syndicats de surveillants pénitentiaires. La ministre Nicole Belloubet, venue rencontrer les syndicats à Vendin-le-Vieil, a été bloquée par les manifestants à sa sortie de la prison : « Elle sortira pas d'ici. On est pris vraiment pour des cons !<sup>3</sup> » Ces piquets de grève, illégaux, ont été délogés par les forces de l'ordre venues « débloquer les prisons<sup>4</sup> » ou remplacer les surveillants à l'intérieur<sup>5</sup>. Les menaces puis le prononcé de sanctions ont finalement contraint les surveillants à reprendre le travail.

Ces mobilisations, qui mêlent des revendications salariales classiques et des mots d'ordres corporatistes, semblent paradoxales pour des métiers d'ordre. Elles sont pourtant anciennes. Comment produire une sociologie politique des protestations collectives dans les métiers d'ordre ? La réponse la plus évidente à cette question pourrait être d'examiner le désenchantement et la perte de repères causés par les nombreuses réformes et contre-réformes pénales qui s'accumulent depuis trente ans sous l'effet d'alternances politiques et de turn-over hiérarchiques. Une somme importante de travaux porte sur les transformations organisationnelles, témoignant en réalité d'un attrait scientifique relativement récent pour le

---

1 « Attroupements autour des gendarmes. », *Libération*, le 8/12/2001.

2 « Police : Jean-Marc Falcone sous pression », *Libération*, le 21/10/2016.

3 « Prison de Vendin-le-Vieil : visite chahutée pour la ministre Nicole Belloubet », *Le Parisien*, le 16/01/2018.

4 « Mobilisation des gardiens de prison : les syndicats appellent de nouveau au blocage vendredi », *Le Parisien*, le 18/01/2018.

5 « Beauvais : les forces de l'ordre en renfort en prison, les syndicats en colère », *Le Parisien*, le 23/01/2018.

sens vécu par les policiers (Monjardet, 1996 ; Monjardet et Gorgeon, 2002 ; Proteau, 2007 ; Mouhanna, 2011 ; Lorient, 2016), gendarmes (Gomane, 1989 ; Mouhanna, 2001 ; Dieu, 2005 ; Houte ; 2011), surveillants (Chauvenet, Benguigui et Orlic, 1993 ; Malochet, 2009 ; Moulin et Sevin, 2012 ; Vacheret et Milton, 2007). Une seconde perspective, centrée sur la managérialisation en elle-même, propose de s'abstraire des discours syndicaux ou militants pour en analyser les effets concrets (Lemaire, 2011 ; 2016). Ma thèse de doctorat (Guenot, 2018), qui porte sur les Groupes d'Intervention Régionaux (GIR), s'inscrit dans ces deux approches. Les GIR rassemblent des policiers, gendarmes, douaniers, agents du fisc. Chargés au départ par N. Sarkozy de réprimer « l'économie souterraine des cités sensibles », ils se sont finalement servis de leur savoir-faire pour cibler des personnes issues des classes aisées ou appartenant au crime organisé. Après avoir montré comment cette subversion était le fait des acteurs recrutés dans les GIR, j'ai observé que la résistance des institutions, à se plier à des injonctions politiques trop contradictoires avec leurs règles, normes et valeurs, a constitué un cadre favorable à l'évolution des GIR. J'ai identifié une première génération, recrutée jusqu'au milieu des années 2000, qui était issue de corps, de services et de spécialités valorisées. Ces premières recrues se sont alliées pour préserver leur prestige professionnel. J'ai observé comment une deuxième génération, recrutée après 2010 et qui rassemble des fonctionnaires issus de la police de patrouille sur la voie publique, hérite de ces nouvelles formes d'expertise professionnelle. Ces agents, qui ont pour leur part subi les effets de la RGPP<sup>6</sup> et investissent le GIR comme une échappatoire, évoquent les travaux sur les « générations de la crise » (Mauger, 2015 :47-72). Mais finalement, ces analyses montrent surtout comment les contradictions internes sont perçues, subies ou surmontées quotidiennement par les agents. En effet, les fonctionnaires des GIR sont issus des mêmes services que les « policiers en colère » de 2016, mais ne se sont que plus rarement ou tardivement joints à ces manifestations étant donné que la mission qu'ils se fabriquent quotidiennement répond à leurs aspirations.

Par contraste, mon travail propose une sociologie des mobilisations chez les agents de l'ordre (Axe 1). Il permet de porter un regard nouveau sur le rôle particulier des syndicats et associations professionnelles partagés entre cogestion et rébellion (Axe 2). Ces moments d'incertitude, où hiérarchies et acteurs politiques perdent le contrôle sur ceux qui contrôlent la population, offrent un point de vue privilégié sur les crises et les transformations de l'État (Axe 3).

---

6 Révision Générale des politiques publiques en 2007.

### III. Axes du projet de recherche

#### *Axe 1 — Sociologie des mobilisations de première ligne*

L'objectif du premier axe de recherche est de produire une sociologie des conflits opposant les exécutants à leurs hiérarchies. Grèves et manifestations (parfois illégales), détournement des moyens de l'administration (radios, véhicules, uniformes) pour manifester, dépôts collectifs d'arrêts maladie, manifestations par procuration, grèves du zèle, protestations silencieuses, témoignages dans la presse, grèves de la faim, courriers anonymes, pétitions, actions en justice, les exemples de ces trente dernières années ne manquent pas. Ils nous confrontent à une double difficulté : celle consistant à considérer que les révoltes de ces deux dernières années sont une nouveauté ou, à l'inverse, la simple répétition de conflits plus anciens. Pour la dépasser, on peut s'en tenir à une position intermédiaire et envisager ces mobilisations comme étant « à la fois anciennes et nouvelles<sup>7</sup> ». Anciennes, parce que les conflits opposant les agents à leurs hiérarchies sont perpétuels. Nouvelles, parce que ni le gendarme ni son institution ne sont les mêmes que ceux qui ont connu les manifestations de 1989.

On a plutôt coutume de mettre l'accent sur les mobilisations opposant les travailleurs aux forces de l'ordre ou, plus ponctuellement, d'analyser la désaffection ou les révoltes *dans* les institutions comme n'étant qu'un arrière-plan des luttes sociales au sein desquels on se figure les agents de l'ordre comme étant une sorte de présence neutre. Mais les discours ou productions militantes, qui ne sont pas la mémoire policière officielle (Blanchard et Droit, 2015), apparaissent comme une mémoire des mobilisations sociales classiques (Tilly, 1991). En observant la naissance et la stabilisation de ces nouveaux collectifs policiers, on peut comprendre comment les acteurs sont enrôlés, comment des porte-paroles sont élus quand d'autres sont évincés, comment se construisent des mots d'ordre et comment, à l'inverse, les porte-parole et les mots d'ordre font les groupes mobilisés (Bourdieu, 1984).

L'hypothèse centrale de cet axe de recherche est que la « matrice de l'engagement » (Pagis, 2014) réside à la fois dans l'opposition aux logiques de managérialisation des services publics et dans la « condition » (Monjardet, 1996) de l'exécutant elle-même. Ce que l'on appelle l'*ethos* du fonctionnaire est censé être incorporé lors d'un processus consistant à détacher les agents de leur environnement d'origine, ce qui a pour conséquence une forte défiance à l'égard de tout ce qui est extérieur de l'institution, ainsi qu'une forte solidarité entre collègues face à la hiérarchie<sup>8</sup>. L'intérêt de cette hypothèse est double. Premièrement, il s'agit de restituer et d'analyser l'originalité de ces nouveaux modes d'action au regard des « répertoires d'action » (Tilly, 1984) plus traditionnels qui entrent en jeu dans ce que l'on a pour coutume de désigner sous la catégorie fourre-tout de manifestations de « colère », « grognes », « malaises ». Deuxièmement, il s'agit d'appréhender les mobilisations les plus récentes sous l'angle de la construction progressive d'expériences militantes et des débats entre traditions militantes (Noûs, 2019). Deux pistes me semblent essentielles pour tester cette hypothèse.

---

<sup>7</sup> J'emprunte cette formule à Mary F. Katzenstein (2012) qui fait cette remarque à propos de l'institutionnalisation des contestations.

<sup>8</sup> Pour une synthèse, voir : Jobard, Fabien, et de Maillard, Jacques (2015 : 98-110).

La première piste à suivre est celle de *l'observation des continuités*, à travers les pratiques qui se situent à la lisière des rapports de force au travail et des mobilisations collectives. La première continuité est celle des actions subversives avec les actes de désobéissance ordinaires et quotidiens. Sous l'angle de la sociologie classique du travail et des organisations, chaque consigne, chaque mesure de contrôle peut être détournée de son objectif (Blau, 1955 ; Monjardet, 1985) : je m'intéresse ainsi aux petits actes de subversion et de détournement des équipements ou du temps de travail (Pruvost, 2011). Individuellement, les acteurs peuvent aussi adopter des stratégies consistant à se désinvestir émotionnellement de leur travail, en appliquant les consignes avec zèle ou au contraire en adoptant une attitude d'évitement systématique<sup>9</sup>. La seconde continuité est celle de l'expression collective du mécontentement en interne. D'ordinaire, les « agents de base » savent déjà comment influencer le comportement de leur hiérarchie en lui faisant sentir que des « levées de boucliers » sont à craindre (Scott, 2009). La troisième continuité porte sur les rapports entre engagement professionnel, savoir-faire professionnels et engagement militant. Quelle est l'influence de ces savoir-faire professionnels sur leurs pratiques militantes<sup>10</sup> et sur les rapports aux autres organisations de travailleurs ?

La seconde piste est celle, à l'inverse, d'une double rupture. La première réside dans l'expression publique du mécontentement, vers l'extérieur des institutions. Toutes les agressions de personnels et toutes les situations d'injustice ne donnent pas lieu à des manifestations publiques, et l'un des volets de l'enquête consistera en des études de cas pour comprendre les dynamiques de passage à la mobilisation. Bien que cette prise de parole (« *voice* ») soit plus coûteuse que la défection ou le retrait (« *exit* »), par exemple (Hirschman, 1970), elle est préférée par de nombreux acteurs. Ces mobilisations sont fragiles et précaires en raison des nombreuses contraintes et règles institutionnelles qui sont enfreintes (devoir de réserve, interdiction du droit de grève, encadrement du droit à manifester). La seconde rupture réside dans la construction de « l'entreprise morale » (Becker, 1985) des mobilisations subversives. Les agents emploient des moyens et des discours qui soulèvent des enjeux du même ordre que ceux des performances de représentation chez les classes populaires (Talpin, 2016). Contre une analyse centrée sur les institutions comme instruments du pouvoir et contre une analyse qui les pense comme champ autonome, qui ont toutes deux pour inconvénient de présenter les exécutants comme coupés de leur ancrage social, je m'intéresse au contraire à la manière dont les institutions sont « traversées-constituées » par les rapports de classe (Poulantzas, 2013). Sous cet angle, il s'agit de comprendre comment la gendarmerie, la police et la pénitencier recrutent des agents issus des classes populaires pour les intéresser à l'ordre (Lyautey, 1891). Ensuite, il s'agit de s'intéresser aux discours faisant la promotion d'une « autre image du métier ». Plusieurs porte-parole des surveillants pénitentiaires se revendiquent publiquement comme « les premiers pompiers, les premiers psychologues, les

---

9 On retrouve la figure de « *the avoider* » ou de « *the uniform carrier* » dans la littérature anglo-saxonne sur la culture policière. (Muir, 1977 ; Reiner, 2010).

10 Par contraste avec les pratiques d'autres employés, (Giraud, 2014).

premiers flics, les premiers éducateurs, les premiers à orienter sur les parcours de peine<sup>11</sup>». On observe une logique similaire dans la police des commissariats : des écussons « 17 – je suis la base » sont distribués aux policiers et aux gendarmes. La référence à l'indicateur téléphonique suggère la place prépondérante que tient la réponse aux appels de la population dans la valorisation de leur identité professionnelle alors qu'il s'agit traditionnellement de la partie la plus dévalorisée de ces professions (Proteau, Pruvost, 2008 ; Lemaire, 2008 ; Le Caisne et Proteau, 2008). Mais on aurait tort de postuler une unité de perception et de revendications puisque des groupes professionnels se retrouvent sous d'autres étiquettes. Dans les débats qui les opposent, différentes visions du « mal-être », de l'insécurité, du mépris de l'autorité s'affrontent.

## *Axe 2 — Les organisations professionnelles entre fonctions représentative et tribunitienne*

Les organisations du personnel sont encore trop peu étudiées (Cliquenois, Bellebna et Léonard, 2015) à l'exception de la thèse de Benjamin Pabion (2018), or, les institutions du maintien de l'ordre sont aussi les professions les plus syndiquées de la fonction publique à l'exception de la gendarmerie où c'est interdit (Matelly, 2015). L'accent mis sur leur rôle d'accompagnateur des réformes (Bargeau, 2015) ou sur l'attitude « consumériste » (Loubet del Bayle, 2007) de la masse de leurs adhérents conduit souvent à négliger que cette action syndicale, plus que dans toute autre branche de la fonction publique, est constamment sous l'emprise du soupçon (Siwek-Pouydesseau, 1983). Soupçonné à la fois d'encourager et de museler les révoltes des agents de la base, le rôle de ces syndicats est « particulier et ambigu, déchiré et contradictoire » dès ses origines (Berlière, 1993). La relation qui unit ces organisations à leurs hiérarchies constitue un cas d'école de la manière dont le mécontentement des travailleurs est canalisé et domestiqué, dès lors qu'il investit les espaces de concertation et de dialogue social au sein des instances paritaires. En sociologie du syndicalisme, ces dernières ont souvent été analysées comme étant l'outil par excellence pour imposer des régressions sociales aux salariés (Renard et Pollet, 1995 ; Andolfatto et Dressen, 2012).

Il s'agit de considérer avec recul les discours de défiance à l'égard des syndicats (Dechezelles, 2017). Les agents mobilisés ont la particularité d'avoir une croyance forte dans l'existence d'une condition commune à tous les gendarmes, d'une condition *du* surveillant pénitentiaire, *du* policier (Monjardet, 1996). Pendant longtemps, cette croyance se matérialisait par l'existence de syndicats unitaires, tels que la Fédération Autonome des Syndicats de Police (FASP). Dans la police, la crise de légitimité trouve ses racines dans les entreprises d'éclatement par le ministère de l'Intérieur du syndicalisme unitaire porté par la FASP, au début des années 1990, accompagnant un mouvement d'individualisation des règles d'avancement occasionnant des ralentissements à la base, des embouteillages ainsi que les confusions autour des statuts, des corps et des grades (Bonnet, 2018). L'affaiblissement syndical qui en a résulté s'est doublé d'une exacerbation des concurrences syndicales pour

---

11 « Grève à la pénitentiaire, retour sur le conflit », vidéo de l'UD CGT 59 : <https://www.youtube.com/watch?v=EqL-Vb9Bk5s>

produire une dynamique constante d'escalade des revendications (Noûs, 2019) qui donne à voir aux policiers des acteurs syndicaux divisés et retranchés dans des revendications qu'ils peinent eux-mêmes à maîtriser.

Les organisations syndicales sont contraintes de repenser l'arbitrage traditionnel qu'elles effectuent entre fonction représentative et fonction tribunitienne (Lavau, 1981). Premièrement, la re-négociation de ce partage traditionnel est encouragée par la multiplication des protestations collectives organisées hors des cadres syndicaux et parfois contre les syndicats eux-mêmes, accusés de collusion avec le pouvoir politique. On observe depuis au moins deux décennies des refus répétés de respecter les règles et les formes habituelles de contestation. Forts par le nombre au lieu d'agir de façon isolée (manifestations de rue, courriers collectifs, pétitions), les protestataires usent de répertoires disruptifs (Piven et Cloward, 1992) pour formuler une double menace : à l'égard du titulaire du pouvoir politique bien sûr, mais aussi à l'égard de leurs propres organisations professionnelles. S'opère alors un partage préjudiciable à la légitimité syndicale : aux organisations professionnelles dites « représentatives » le soin de cogérer les administrations policières et pénitentiaires, aux mouvements dits « spontanés » le soin d'exprimer les colères sporadiques des agents. Le « malaise des forces de l'ordre » n'est alors plus propriété des syndicats, mais expression de groupes formés *ad hoc*. Deuxièmement, la renégociation de l'intervention syndicale est mue par la montée en puissance idéologique et électorale du Rassemblement National (RN)<sup>12</sup>. À maints égards, des mobilisations policières non conventionnelles font écho aux axes politiques les plus traditionnellement portés par le R.N. Ceci dit, l'idée de l'empreinte du Rassemblement National mérite d'être nuancée. D'une part parce que l'accent mis sur les préférences de certains des acteurs masque la diversité des opinions en présence, mais aussi les mouvements de renouvellement plus profonds qui s'opèrent dans plusieurs des organisations étudiées. D'autre part parce qu'elle néglige le poids du processus de recrutement et de formation professionnelle sur leurs comportements (Gautier, 2015). Le parfait contre-exemple de la situation actuelle en est le phénomène de « désobjectivation<sup>13</sup> de l'État turc » dans les années 1970 étudié par Benjamin Gourisse. L'auteur décrit comment des factions de gauche et de droite ayant investi la police agressent les populations appartenant au camp opposé ou s'affrontent entre elles dans le cadre d'opérations de maintien de l'ordre (Gourisse, 2010). Il me semble que dans le cas français, le désintérêt et la défiance à l'égard des partis politiques prévalent (Pabion, 2018) et que l'on gagnerait à s'intéresser aux logiques des situations dans lesquelles les acteurs mobilisés trouvent des soutiens politiques de circonstance plutôt que de considérer que leur politisation est « jouée d'avance »<sup>14</sup>. Pour les syndicats, le succès que rencontre le R.N. auprès de leurs adhérents constitue à la fois une contrainte et une ressource. Une ressource, parce qu'ils peuvent se mettre en avant auprès des autorités et des hiérarchies comme étant « le dernier

---

12 Deux enquêtes, l'une du CEVIPOF, l'autre de l'IFOP avaient fait ressortir que dans les échantillons sondés, un agent sur deux s'était déclaré prêt à voter pour le Front National, ce qui avait provoqué une vive émotion à quelques mois du scrutin de la présidentielle. Voir par exemple : « Pourquoi les forces de l'ordre votent-elles massivement FN? », *Slate*, le 8/04/2017 ; « Les forces de l'ordre gagnées par le vote Front national », *BFM-TV*, le 3/05/2017.

13 Ce terme est aussi emprunté à la sociologie de Michel Dobry et désigne le fait, pour les acteurs, de se référer à d'autres valeurs que celles de l'institution pour agir.

14 À la manière de ce qui est observé dans d'autres catégories populaires, voir : Beaumont, Challier et Lejeune (2018).



rempart de la République» (Jobard, 2016), comme l'a fait le syndicat Alliance en appelant à voter contre Marine Le Pen au second tour de l'élection présidentielle. Une contrainte, parce ce même syndicat s'est trouvé être fortement contesté, non seulement par les agents politisés, mais aussi par tous ceux qui sont déçus par la politique du pouvoir en place.

Les conséquences de cette dynamique méritent d'être explicitées et enquêtées. Je souhaite étudier les contradictions auxquelles les syndicats doivent faire face, dans le quotidien de leurs activités dans ce contexte de fortes tensions.

### Axe 3 — Transformations démocratiques et crise des institutions d'ordre

Ce dernier axe permettra d'apporter une contribution originale aux discussions sur le « tournant punitif » des démocraties libérales (Garland, 2001) en permettant de dé-substantialiser les institutions d'ordre (Carrier, 2019). Elles sont ici au cœur d'un paradoxe : entre l'accroissement des exigences de surveillance et de répression d'une part et la baisse des crédits et des effectifs d'autre part<sup>15</sup>. À ce titre, l'analyse de ces révoltes peuvent sans nul doute s'adosser aussi bien aux travaux sur le nouveau management public (Bonelli, 2010 ; Bezès et Demazières, 2011 ; Chevallier, 2011 ; Muller, 2004) qu'à la sociologie des *épreuves d'État*. Cette dernière approche, développée notamment par Dominique Linhardt, consiste à considérer que l'État n'est pas un bloc dont il suffirait de « percer le principe unique qui l'engendre et le moteur qui l'anime<sup>16</sup> ». Il s'agit plutôt de comprendre comment l'État résiste à ses contradictions internes. Dans la continuité de cette perspective, des travaux ont en effet montré comment l'État s'est bâti et formé sur la répression des désordres (Kaluszynski, 2016 ; Tilly, 2000). De même, les institutions d'ordre se maintiennent en combattant les méconduites individuelles qui menacent de l'intérieur leur légitimité (Moreau de Bellaing, 2012).

Une crise dans le maintien de l'ordre n'est jamais perçue comme un événement anodin. Si l'État repose sur le monopole de la violence physique légitime et l'intériorisation de la légitimité de ce monopole, il est clair que toute instabilité des métiers d'ordre est susceptible de faire trembler ses fondements. Un incident comme le *black-out* de 1977 à New York le montre bien : la police, elle aussi touchée par la panne électrique, ne parvint pas plus à éviter les blessés que les pillages (Curvin et Porter, 1979). Les faillites et les fuites collectives des agents de l'ordre représentent une menace bien plus grande pour les systèmes politiques,

---

15 Sur ce point précis, la rigueur et la vigilance épistémologique sont de mise à l'égard des annonces gouvernementales. Le gouvernement a par exemple déclaré avoir « sauvé » le régime spécial des retraites des policiers alors que l'instauration du système par points ainsi qu'une division entre les policiers ayant une mission « réellement dangereuse » ou non est toujours envisagée. Il en va de même pour les primes débloquées en urgence en décembre lors de la crise des gilets jaunes, d'un montant de 300 euros et qui s'est trouvé dilué dans le nombre de week-ends pour lesquels les policiers ont été mobilisés. Citons encore l'annonce de créations de postes supplémentaires, qui ne tient pas compte des suppressions ou non remplacements programmés auparavant. La déconstruction et l'analyse des effets politiques concrets, était l'un des objectifs de mon post-doctorat.

16 Il rappelle par exemple : « il n'est pas très difficile, en effet, d'apporter la preuve que ce n'est pas l'État qui fait la guerre, mais des soldats ; que ce n'est pas l'État qui lutte contre la fièvre aphteuse, mais des vétérinaires, des épidémiologistes et des agriculteurs ; que ce n'est pas l'État qui assure l'ordre et la sécurité, mais les policiers et les juges, etc. On le voit, on retombe inmanquablement dans l'échange de coups entre les deux tendances [...] – l'État est tout ou bien il n'est rien. »

comme on le voit avec les évasions de masse de prisonniers lors des révoltes du « printemps arabe » (Bouagga, 2018) ou avec l'effet irréversible du refus des agents de la *Volkspolizei* de faire usage de la force sur les manifestants à l'automne 1989 en RDA (Jobard, 2006). Plus ou moins spectaculaires, les protestations ou vacances de la force publique constituent toujours des précédents, des spectres qui peuplent les « inconscients des institutions » (Spire et Weidenfeld, 2016) et forment les conduites à tenir. Dès lors, la simple menace de « passer à l'acte » peut suffire pour obtenir satisfaction. Mais dans le même temps, ce mode d'expression peut être source de dilemmes pour les agents de l'ordre, qui par leur formation, ont incorporé la crainte de causer le désordre ou la recrudescence d'actes criminels en désobéissant. Dans le même temps, il paraît aujourd'hui impensable que les manifestations de policiers soient réprimées par des tirs à balles réelles ou les révocations collectives, comme ce fut le cas suite aux grèves des policiers de Liverpool de 1919 (Bean, 1980). A ce titre, les révoltes dans les métiers d'ordre constituent un cas passionnant des politiques de soumission et de consentement (Gaïti, 2006) qui varient évidemment en fonction du contexte. Même les sanctions judiciaires ou juridiques ont été individualisées et la fin des conflits doit alors beaucoup aux « transactions collusives » qui sont passées avec le pouvoir politique (Dobry, 2009). Ces conflits recèlent encore bien davantage de transactions possibles, inexplorées jusqu'ici d'un point de vue scientifique, qui peuvent être très riches d'enseignements. Il s'agit dès lors d'enquêter sur la gestion des conflits par les administrations, aussi bien autour des négociations salariales et avec les autorités en charge des sanctions disciplinaires. L'enjeu ici est de saisir comment s'effectuent les « retours à la normale » et notamment ce que les organisations professionnelles gagnent et perdent dans ces situations restabilisées.

L'histoire du politique et l'histoire de la police permettent ainsi de comprendre de quoi les crises politiques sont faites, c'est cette approche que je souhaite remettre sur le métier. Les crises internes jouent le rôle de moment-clé (« *focal event* »), (Schelling, 1960) que l'on peut observer sur le vif. D'une part, les *ethos* de « bons chefs » et « représentants légitimes » se reconfigurent, on peut penser aux plus jeunes agents qui intègrent leur institution, leur fonction, leur métier de syndicaliste ou de porte-parole et bâtissent leurs expériences et savoir-faire dans ce contexte. Il s'agit ainsi d'appréhender les luttes comme le laboratoire d'évolutions profondes, tant dans les savoirs de métier, que dans les conduites hiérarchiques. L'observation de cette crise « par en bas » et « en dedans » des institutions d'ordre permettra un triple renversement de perspective. Premièrement, du point de vue des mouvements sociaux, on sait que les signes d'une « brèche », d'une faillite dans les rangs des forces de l'ordre est attendue, voire recherchée dans la confrontation, mais qu'en est-il pour les agents de l'ordre ? Dans quelle mesure d'intenses mobilisations sociales de fonctionnaires et de travailleurs sont, aux yeux des agents, l'occasion inespérée de faire entendre leurs revendications ? Les apports des travaux sur les rapports de domination suggèrent que c'est parce que le pouvoir politique est par ailleurs contesté que les résistances internes se font publiques (Scott, 2009). Deuxièmement, chercher à savoir de quoi les crises politiques sont faites suppose de tenir compte des incertitudes qui pèsent sur les acteurs protestataires : ils ne savent pas jusqu'où leur désobéissance les conduira, ils ne visent pas la prise de pouvoir, ils s'interrogent sur les conséquences de leurs actes. Depuis 2016, j'ai assisté à certains de ces débats passionnants :

qu'est-ce que signifie faire honneur à sa profession, à «l'esprit républicain», servir l'État, la population? Plutôt qu'une hypothèse de l'effondrement de l'appareil policier sur lui-même, on peut faire l'hypothèse que ces luttes permettent d'observer les transformations politiques et institutionnelles en train de se faire et ce, de façon plus ou moins brutale. C'est en cela que ces protestations sont à la fois « professionnelles et politiques<sup>17</sup> ».

#### IV. Mise en œuvre de la recherche

Ce travail de terrain, commencé à la fin de la thèse et initié dans le cadre de mon post-doctorat au sein du Centre Maurice Halbwachs, se poursuivra principalement dans une approche localisée et tenant compte des dynamiques nationales. L'analyse des rapports entre les organisations classiques et les nouveaux collectifs tiendra ainsi compte des ancrages et des configurations locaux. Dans la même perspective que celle des travaux sur les tensions entre salariés et syndiqués et non-syndiqués, je fais l'hypothèse que loin de prospérer dans des «déserts syndicaux», ces «nouveaux collectifs» se développent dans les lieux où les syndicats sont en fait les plus «combatifs» (Swaicki, Siméant, 2009), en particulier en région parisienne. Les trois axes de la recherche et mes hypothèses exposées ci-dessus seront testés grâce à quatre types de matériaux : l'analyse du discours de révolte (1), le travail sur les trajectoires des acteurs mobilisés (2), l'observation des activités syndicales (3), et sera replacé dans un contexte européen et international plus large (4).

La question des mobilisations et des désobéissances ordinaires est un sujet «sensible» dans la mesure où il s'agit d'aborder des actes qui sont susceptibles de valoir des sanctions disciplinaires ou pénales aux professionnels concernés. Au-delà de l'anonymat et de la confidentialité, le travail des entretiens dans ce type de contexte pose par ailleurs toujours une triple difficulté : l'acteur qui accepte un entretien parle à la fois pour son institution et pour le groupe qu'il représente. Dans le cadre des GIR, j'avais été confrontée à cette question dans la mesure où une bonne part de ma recherche portait sur la levée du secret professionnel. D'une part, les réticences ont rapidement pu être surmontées en raison de la proximité sociale que j'avais avec les enquêtés et qui était un atout. D'autre part, le renoncement à l'enregistrement des entretiens, courante sur le terrain policier et selon une méthode de la prise de note, inspirée par le travail de Geneviève Pruvost (2008), combinée à l'observation sur un temps long, permet de dépasser les réticences.

Concernant ma démarche et le rapport aux enquêtés, j'ai toujours pour principe de leur proposer la lecture de textes et de rapports, ou d'articles avant publication, pour leur permettre de réagir aux résultats de mon travail (Bizeul, 2008). Étant donné que les acteurs enquêtés appartiennent aux fractions intellectuelles de leurs professions, je suis accueillie dans une

---

<sup>17</sup> Cette ambivalence est fort bien démontrée dans le cas des grèves de la force publique à São Paulo, (Rosemberg,2015).

perspective d'échange autour de la sociologie de leurs actions et mobilisations.

### *1. Une analyse du discours de révolte des agents de première ligne*

J'ai déjà commencé à rassembler tout un ensemble de matériaux utiles dans la réalisation de ce travail : tracts, flyers, tribunes, textes publiés sur les réseaux sociaux, poèmes, lettres de réclamation ou de démission, pétitions, blogs, vidéos, affiches, dessins et caricatures, journal, mémoires, interviews à la presse, forums, détournement d'écussons, les productions orales et écrites émanant des agents du rang sont en réalité foisonnantes. Il s'agira de mener une analyse systématisée des communications militantes sur les réseaux sociaux.

Il s'agira d'y relever, en fonction de leur provenance, des conditions de vie et de travail des acteurs, les discours que les agents tiennent sur eux-mêmes, sur la population avec laquelle ils sont en contact, les hiérarchies ainsi d'analyser quels sont les ressorts de la valorisation ou de la dévalorisation, les figures-repoussoir récurrentes.

### *2. L'étude des trajectoires*

Un second terrain permet d'étudier les trajectoires des acteurs mobilisés en retrouvant la piste des acteurs mobilisés dans chacune de ces professions. Pour construire l'histoire sociale de la police, les syndicats, qui ont toutes des « amicales des anciens » permettent de retrouver sans peine la piste des acteurs engagés dans les trois professions, à des positions et à des âges différents, dans un même processus ou dans le même objectif, grâce aux lieux de sociabilités, aux réseaux d'interconnaissance. Le post-doctorat a également permis d'identifier des moments de conflits sociaux intenses pour chacune des professions ainsi que des moments où ces différentes mobilisations se rejoignent, à l'exemple des manifestations de 1989 et de 2001 dans la gendarmerie qui ont lieu dans un contexte de fortes mobilisations policières. Les entretiens ont aussi permis de révéler l'existence de mobilisations locales ou nationales mais n'ayant pas bénéficié de couverture médiatique.

Je parviendrai sans peine à aboutir à une centaine d'entretiens pour chacune des trois professions avec les « nouveaux collectifs » et associations, qu'ils soient professionnels (Mouvement des Policiers en Colère, Union des Policiers Nationaux Indépendants) ou interprofessionnels (communes aux trois professions ou rassemblant également des pompiers). Ces nouveaux collectifs sont intéressants parce qu'ils témoignent d'une évolution dans la manière dont les acteurs se pensent. Bien que les pompiers présentent de nombreuses similitudes avec les policiers en raison d'une culture « virile », d'une tradition et d'un *ethos* militaire fort, ils se considèrent habituellement comme fondamentalement opposés aux agents de l'ordre (Pudal, 2016).

### 3. L'observation des espaces de confrontation et d'échange

Le troisième terrain sera celui des organisations du personnel. Le choix des organisations, repose sur le parti-pris de ne pas s'intéresser qu'aux agents de l'ordre présents sur le terrain, mais aussi aux techniciens et contractuels (Pruvost, 2002) et de privilégier l'entrée syndicale à l'approche par métier pour saisir les réalités d'implantation, les rapports de force entre professionnels :

<b>Police nationale</b>	<b>Surveillants pénitentiaires</b>	<b>Gendarmerie (Associations)</b>
<p style="text-align: center;"><b>Statuts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Policiers dit « actifs » (Corps d'encadrement et d'application<sup>18</sup>)</li> <li>- Personnels administratifs et techniques (police technique et scientifique, agents de maintenance...)</li> <li>- Contractuels (adjoints de sécurité)</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Statuts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveillants pénitentiaires</li> <li>- Adjoints techniques</li> <li>- Contractuels</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Statuts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gendarmes « de carrière » : carrière « opérationnelle » (sous-officiers)</li> <li>- Carrières techniques et administratives</li> <li>- Gendarmes « sous contrat » : (gendarmes adjoints volontaires)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Force ouvrière</b></li> <li>- <b>Alliance (CFE-CGC)</b></li> <li>- <b>UNSA</b></li> <li>- <b>CFDT</b></li> <li>- France Police- policiers en colère</li> <li>- CGT — USIAOM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>UNSa Justice</b></li> <li>- <b>Force ouvrière</b></li> <li>- <b>FSU</b></li> <li>- <b>C. JUSTICE</b></li> <li>- <b>CFDT</b></li> <li>- <b>CGT</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- GendXXI</li> <li>- Gendarmes &amp; citoyens</li> <li>- Force ouvrière (pour les carrières techniques et administratives seulement)</li> </ul>

Pour les organisations dites « représentatives », en gras dans le tableau ci-dessus, je continuerai l'observation de leur travail quotidien de représentation et de négociations dans les instances dans lesquelles ils interviennent. Si je ne pense évidemment pas pouvoir assister aux rencontres avec les ministres de tutelles, j'ai en revanche pu assister à des réunions ou discussions dites « techniques », à « faible enjeu » avec des responsables hiérarchiques intermédiaires avec lesquels les syndicats policiers ont de bonnes relations. Pour les dossiers dits « sensibles », le suivi des syndicalistes permet tout de même d'assister, outre les briefings suite à ces réunions, à des « discussions de couloir » lorsque hauts fonctionnaires

---

<sup>18</sup> Ce corps va de gardien de la paix à major de police.

et hauts responsables syndicaux se croisent incidemment ou se téléphonent. Pour ce qui est des crises plus anciennes, une enquête auprès des membres de cabinets ministériels et des directions qui ont eu à gérer ces crises dans les différentes institutions est en revanche envisageable. Enfin, l'analyse des discours tenus par les représentants syndicaux, dans la presse et les nombreuses missions d'enquête parlementaire s'adosse à l'observation directe du travail de production militante, la préparation des fiches avant un débat, la manière dont les porte-paroles testent leurs arguments entre eux, les briefings et débriefings par les militants plus aguerris, etc.

#### 4. *Une remise en contexte européen et international*

J'ai identifié deux organisations permettant de dépasser le seul cas français et de replacer l'étude de ces mobilisations dans le contexte européen des réformes managériales affectant les institutions et des résistances qui leur sont opposées (Hassenteufel et de Maillard, 2017). Au plan européen, il s'agit du Conseil Européen des Syndicats de Police, qui depuis 1989 organise 280000 policiers dans 18 pays d'Europe. Études comparatives, actions en justice contre les États pour manquement aux libertés syndicales ou pour l'utilisation de la police «comme instrument de pression sur les mouvements sociaux», soutien aux manifestations policières partout en Europe, cette organisation se donne pour objectif de réaliser, par opposition à l'Europe des polices, une «Europe des policiers : unifiée, solidaire et efficace».

Sur le plan international, *l'International Police Association* regroupe 66 sections internationales et constitue un réseau de circulation et de solidarité internationale entre policiers autour de «l'appartenance à la même famille» (rencontres entre policiers, stages dans d'autres polices, expositions).

La particularité de ces deux ONG à statut consultatif est qu'elles n'ont pas été créées « par le haut » à la différence de la Confédération Européenne des Syndicats (Wagner, 2009), mais qu'elles ont fait l'objet d'une reconnaissance progressive par le Conseil de l'Europe, le Bureau International du Travail et l'Organisation des Nations Unies, notamment. Un travail sur les archives de ces organisations et des entretiens avec ses membres permettra d'étudier les circulations. Il s'agira aussi de s'intéresser aux mouvements de révolte et au rapport aux organisations syndicales dans d'autres pays (Berry, Punch et Wilson, 2008 ; McLaughlin et Murji, 1998), en travaillant par entretiens et productions militantes auprès des organisations concernées, à travers une comparaison avec le cas italien où ces mobilisations se déroulent dans les polices municipales à l'heure actuelle<sup>19</sup> et avec le cas belge des grèves dans la gendarmerie qui sont citées, par la hiérarchie gendarmique française, comme étant la cause de la suppression définitive de celle-ci au profit de la police (Lizurey, 2006).

---

19 « "Siamo servitori, non servi". La polizia ora scende in piazza », *Il Giornale*, 15/10/2019.

### 5. *Calendrier et valorisation de la recherche*

Ce projet s'inscrit dans une durée longue, en raison des nombreuses pistes qu'il ouvre. Néanmoins, je suis en mesure de présenter des objectifs à la fois ambitieux et réalisables pour les cinq années à venir.

La première année (2021-2022) servira à l'observation et aux entretiens avec les acteurs mobilisés actuellement. Retrouver la piste des acteurs qui se sont mobilisés à des moments, dans des professions et pour des durées diverses et rassembler de nombreux et riches documents d'écrits publics ou personnels sera la tâche la plus longue et laborieuse de ce projet, aussi j'ai décidé la poursuivre pendant les quatre premières années.

La seconde année (2022-2023), je m'intéresserai à l'observation des organisations du personnel de l'institution pénitentiaire, l'observation des policiers et gendarmes étant actuellement plus aboutie.

La troisième année (2023-2024), je me consacrerai à l'étude des organisations européennes et internationales. Ce travail donnera lieu à la publication d'articles sur cet espace de circulation et sur l'étude comparée de mobilisations policières.

La quatrième année (2024-2025) servira à rassembler, analyser les corpus de textes et d'entretiens récoltés tout au long des premières années de la recherche dans une perspective d'histoire sociale des institutions d'ordre.

La cinquième année (2025-2026) permettra de rassembler l'ensemble de ces recherches dans une perspective d'histoire sociale des institutions et donnera lieu à la publication d'un livre de synthèse sur les mobilisations des professionnels de l'ordre depuis la fin des années 1980. J'envisage également de publier des ouvrages courts, dont certains pourraient être à destination de non-spécialistes, sur les révoltes et paroles de révoltes des exécutants des métiers d'ordre, sur le syndicalisme professionnel dans les métiers d'ordre.

## V. **Insertion de ce travail de recherche dans des collectifs et vœux d'affectation**

Ce projet de recherche doit beaucoup aux travaux et réflexions collectives entamés au moment de ma thèse de doctorat et de mon travail post-doctoral. J'y reviendrai plus amplement dans le rapport sur travaux.

### *Insertion dans des laboratoires de recherche*

- **Le CESDIP** (centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales) dirigé par Jacques de Maillard, constituera un cadre idéal, en raison de la qualité des travaux sur les institutions pénales, des approches comparatives internationales ou intersectorielles, qui incluent donc les institutions de mon projet. Ce dernier s'articulera admirablement à l'axe de travail «recomposition des

organisations policières» et du thème transversal « transformation des institutions pénales et des professions qui leur sont liées ».

- **Le CMH** (centre Maurice Halbwachs) dirigé par Serge Paugam, au sein duquel j'ai pu commencer mon post-doctorat dans les meilleures conditions en m'insérant à la fois au sein de l'axe « Le travail depuis ses frontières » et de l'axe « sciences sociales des politiques et du droit ». Les chercheurs de ces axes s'intéressent aussi bien aux conflits du travail et aux conditions de travail qu'aux pratiques de mobilisation et en particulier aux usages du droit, que ce soit en tant qu'outil de répression ou, à l'inverse, arme de mobilisation.
- **Le LAMES** (laboratoire méditerranéen de sociologie) dirigé par Pierre Fournier et en particulier l'axe « Normes, déviance et savoirs de gouvernement ». Ce projet a de multiples points d'ancrage avec les recherches du LAMES : la sociologie et l'ethnographie du travail, les approches localisées et écologiques et plus précisément, les travaux et réflexions menés en sociologie de la déviance et en sociologie de l'action publique.

Je me permets de renvoyer ici aux lettres de rattachement de Jacques de Maillard, directeur du CESDIP, de Serge Paugam, directeur du CMH et de Pierre Fournier, directeur du LAMES.

## VI. Bibliographie indicative

Andolfatto, Dominique, et Marnix Dressen. « Nouvelles règles de représentativité syndicale et de négociation collective à la SNCF. Une réforme sous tension », *Travail et emploi*, vol. 131, no. 3, 2012, pp. 75-88.

Bargeau, Adélaïde. « Les syndicats policiers : entre opposition et relais indispensable à la diffusion d'une réforme de type gestionnaire », *Droit et société*, vol. 90, no. 2, 2015, pp. 253-270.

Bean, Ron. « Police Unrest, Unionization and the 1919 Strike in Liverpool. » *Journal of Contemporary History*, vol. 15, no. 4, 1980, pp. 633-653.

Beaumont, Amélie, Raphaël Challier, et Guillaume Lejeune. « En bas à droite. Travail, visions du monde et prises de position politiques dans le quart en bas à droite de l'espace social », *Politix*, vol. 122, no. 2, 2018, pp. 9-31.

Becker, Howard S. *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Éditions Métailié, 1985.



Berlière, Jean-Marc. « Quand un métayer veut être bien gardé, il nourrit ses chiens. La difficile naissance du syndicalisme policier : problèmes et ambiguïtés », *Le Mouvement social*, n° 164, juillet-septembre 1993, p. 25-51.

Béroud, Sophie, Jean-Pierre Le Crom, et Karel Yon. « Représentativités syndicales, représentativités patronales. Règles juridiques et pratiques sociales. Introduction », *Travail et emploi*, vol. 131, no. 3, 2012, pp. 5-22.

Berry, Jan. O'Connor, Greg, Punch, Maurice et Wilson, Paul. « Strange Union. Changing Patterns of Reform, Representation, and Unionization in Policing », *Police Practice and Research*, 2008, 9 (2): 113-130.

Bezès, Philippe et Demazière, Didier. « New Public Management et professions dans l'État : au-delà des oppositions, quelles recompositions? Introduction », *Sociologie du travail*, 53, 2011, p. 294-305

Blanchard, Emmanuel et Droit, Emmanuel. « Forces de l'ordre et crises politiques au 20<sup>e</sup> siècle », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 128, no. 4, 2015, pp. 3-14.

Blanchard, Emmanuel. « Le 6 février 1934, une crise policière? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 128, no. 4, 2015, pp. 15-28.

Blanchard, Emmanuel. « Quand les forces de l'ordre défient le palais Bourbon (13 mars 1958). Les policiers manifestants, l'arène parlementaire et la transition de régime », *Genèses*, vol. 83, no. 2, 2011, pp. 55-73.

Blanchard, Emmanuel. *La police parisienne et les Algériens 1945-1962*, Nouveau Monde, 2011.

Blau, Peter. *The Dynamics of Bureaucracy*, University of Chicago Press, 1955.

Bonelli, Laurent. « Les modernisations contradictoires de la police nationale », Willy Pelletier éd., *L'État démantelé. Enquête sur une révolution silencieuse*. La Découverte, 2010, pp. 102-117.

Bouagga, Yasmine. « Prison escape and its political imaginary in times of political crisis: Tunisia, 2011–2016 ». Martin, Tomas Max; Chantraine, Gilles Éd. *Prison breaks: towards a sociology of escape*, Palgrave Macmillan, 2018, pp.143-168.

Bourdieu, Pierre. « Délégation et fétichisme politique. », *Actes de la recherche en sciences sociales*, (52-53) : 49-55.

Bourdieu, Pierre. « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 96-97, 1993, p. 59.

Bourdieu, Pierre. *Sur l'État*. Cours au Collège de France, 1989-1992, Seuil, 2012.

Brodeur, Jean-Paul. « La police : mythes et réalités », *Criminologie*, vol. 17, no 1, 1984, pp. 9-41.

Carrier, Nicolas. « Sociologies anglo-saxonnes du virage punitif », *Champ pénal*, Vol. VII |

2010, 12 février 2019.

Chauvenet Antoinette, Benguigui Georges, Orlic Françoise. *Le monde des surveillants de prison*, Paris, Presses universitaires de France, 1994.

Chauvenet Antoinette, Benguigui Georges, Orlic Françoise. «Les surveillants de prison : le prix de la sécurité», *Revue française de sociologie*, 1993, 34-3. pp. 345-366.

Coulangeon, Philippe, Geneviève Pruvost, et Ionela Roharik. «Les idéologies professionnelles. Une analyse en classes latentes des opinions policières sur le rôle de la police», *Revue française de sociologie*, vol. 53, no. 3, 2012, pp. 493-527.

Cliquennois, Gaëtan, Hakim Bellebna, et Thomas Léonard. «Management et système pénal. Présentation du dossier», *Droit et société*, vol. 90, no. 2, 2015, pp. 243-252.

Chevallier, Jacques., 2011, « La police est-elle encore une activité régalienne ? », *Archives de politique criminelle*, 33, 1, 13-27.

Curvin Robert and Porter Bruce, *Blackout Looting!* Gardner Press, 1979.

Damon, Julien. « Le paritarisme : définitions et délimitations », *Regards*, vol. 52, no. 2, 2017, pp. 85-97.

Dechezelles, Stéphanie et Maurice Olive. «Les mouvements d'occupation : agir, protester, critiquer», *Politix*, vol. 117, no. 1, 2017, pp. 7-34.

Dieu, François. «Le corps et l'esprit gendarmiques», Gilles J. Guglielmi éd., *L'esprit de corps, démocratie et espace public*. Presses Universitaires de France, 2005, pp. 299- 322.

Dobry, Michel. *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2009.

Droit, Emmanuel. «La Stasi face à la “Révolution pacifique” de l'automne 1989 en République démocratique allemande», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 128, no. 4, 2015, pp. 63-76.

Duprez, Dominique. «Modes d'apprentissage et formes de savoirs. Une comparaison police-douanes en France». *Déviance & société*. 2000, Vol. 24, no 1, p. 3-25.

Favre, Pierre. «Quand la police fabrique l'ordre social. Un en deçà des politiques publiques de la police?», *Revue française de science politique*, vol. 59, no. 6, 2009, pp. 1231-1248.

Gaïti, Brigitte. «Entre les faits et les choses. La double face de la sociologie politique des institutions», Antonin Cohen éd., *Les formes de l'activité politique. Éléments d'analyse sociologique (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*. Presses Universitaires de France, 2006, pp. 39-64.

Garland, David. *The Culture of Control, Crime and Social Order in Contemporary Society*. Oxford University Press, 2001.

Gautier, Frédéric. « Aux portes de la police : vocations et droits d'entrée : contribution à une sociologie des processus de reproduction des institutions ». Thèse de Sociologie. Université de Nantes, 2015.

Gomane, Jean-Pierre. «Malaise dans la gendarmerie», *Études*, vol. 371, no. 11, 1989, pp. 459-468.

Gourisse, Benjamin. *L'État en jeu. Captation du pouvoir et désobjectivation de l'État en Turquie (1975-1980)*, Thèse pour l'obtention du doctorat en science politique, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2010.

Giraud, Baptiste. « Un apprentissage sous tension : la formation des adhérents syndicaux du commerce à l'usage de la grève en France », *Critique internationale*, vol. 64, no. 3, 2014, pp. 47-62.

Guenot, Marion. « Quand les hommes en bleu débattent des gilets jaunes », *The Conversation*, 2019.

Guenot, Marion. « Le crime ne paie pas. « "Le crime ne paie pas". Les groupes d'intervention régionaux de la police judiciaire : sociologie politique de la construction d'une institution au succès improbable ». Thèse pour l'obtention du doctorat en science politique, Université Paris 8, 2018.

Hassenteufel, Patrick, et de Maillard, Jacques. «Le recours au marché comme processus politique. Les réformes du gouvernement de coalition britannique (2010-2015) dans la santé et la police», *Gouvernement et action publique*, vol. 4, no. 4, 2017, pp. 101-126.

Hirschman, Albert O. *Exit, voice and loyalty, Responses to decline in firms, organisations and States*. Harvard university press, 1970.

Hall Stuart et Charles Critcher, Tony Jefferson, John Nathaniel Clarke, Brian Roberts, *Policing the Crisis: Mugging, the State and Law and Order*, Palgrave Macmillan, 1978.

Houte, Arnaud-Dominique. «Les mutations de gendarmes depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, entre contrainte institutionnelle et liberté individuelle — », *Travail et emploi*, vol. 127, no. 3, 2011, pp. 29-39.

Houte, Arnaud-Dominique. «Un métier en crise ? La gendarmerie de la Belle Époque d'après ses retraités», *Sociétés & Représentations*, vol. 16, no. 2, 2003, pp. 153-165.

Jobard, Fabien. «Colères policières», *Esprit*, vol. mars - avril, no. 3, 2016, pp. 64-73.

Jobard, Fabien, et de Maillard, Jacques. *Sociologie de la police. Politiques, organisations, réformes*, Armand Colin, 2015.

Jobard, Fabien. «Police et science politique : approches empiriques», thèse d'habilitation en science politique, Institut d'études politiques de Paris, 2013.

Jobard, Fabien. «L'impossible répression. Leipzig, RDA, 9 octobre 1989», Olivier Fillieule éd., *Police et manifestants. Maintien de l'ordre et gestion des conflits*. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2006, pp. 175-199

Jobard, Fabien et Fillieule, Olivier. «Le maintien de l'ordre en France : Éléments d'un modèle d'analyse de la police des foules» Frédéric Lemieux et Benoît Dupont Éd., *La militarisation des appareils policiers*, Presses de l'Université de Laval, 2005, pp.77- 107.

Kaluszynski, Martine. «La prison (et sa réforme), un enjeu formateur pour l'État républicain en construction : Innovation administrative, inventivité des savoirs, intensité des politiques». *Criminocorpus*, 2016.

Katzenstein, Mary F. «Quand la contestation se déploie dans les institutions», *Sociétés contemporaines*, vol. 85, no. 1, 2012, pp. 111-131.

Lavau, Georges. *À quoi sert le Parti communiste français?* Fayard, 1981.

Le Caisne, Léonore, et Proteau Laurence. «La volonté de savoir sociologique à l'épreuve du terrain. De l'enchantement du commissariat au désenchantement de la prison», *Sociétés contemporaines*, vol. 72, no. 4, 2008, pp. 125-149.

Lemaire, Élodie. «Les usages de la spécialisation dans la police. Les formes discrètes du management public policier», *Revue française de science politique*, vol. 66, no. 3, 2016, pp. 461-482.

Lemaire, Élodie. *Division du travail dans l'institution policière. Ethnographie d'un commissariat de Sécurité Publique*. Thèse pour l'obtention du doctorat en sociologie, Université Picardie Jules Verne, 2011.

Lemaire, Élodie. «Spécialisation et distinction dans un commissariat de police. Ethnographie d'une institution segmentaire », *Sociétés contemporaines*, vol. 72, no. 4, 2008, pp. 59-79.

Lévy, René. «Quand les ministères s'affrontent sur les pouvoirs de police. La légalisation de l'infiltration dans la lutte contre le trafic de stupéfiants», *Revue française de science politique*, vol. 58, no. 4, 2008, pp. 569-593

Linhardt, Dominique. « L'État et ses épreuves : éléments d'une sociologie des agencements étatiques. », *Papiers de recherche du CSI*, 2008.

Loubet Del Bayle, Jean-Louis. «Le syndicalisme policier en France», *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, n° 2, 2007, p.27- 55.

Lyautey, « Le rôle social de l'officier », *Revue des Deux Mondes*, 3e période, tome 104, 1891.

Malochet, Guillaume. «Les surveillants de prison : marges du travail, travail sur les marges», *Idées économiques et sociales*, vol. 158, no. 4, 2009, pp. 42-49.

Mauger, Gérard. «Génération sociales », *Âges et générations*. La Découverte, 2015, pp. 47-72.

Matelly, Jean-Hughes. *L'affaire Matelly*, Paris, éditions JC Gawsewitch, 2010.

Matelly, Jean-Hughes et Mouhanna Christian. *Police, des chiffres et des doutes. Regard critique sur les statistiques de la délinquance*, Paris : Michalon, 2007.

Matelly, Jean-Hughes. «La liberté critique du militaire : incertitudes et enjeux», *Les Champs de Mars*, vol. 17, no. 1, 2005, pp. 165-181.

McLaughlin, Eugene and Murji, Karim. «Resistance through Representation: "Storylines", Advertising and Police Federation Campaigns», *Policing and Society*, 1998,8 (1):

367-399.

Monjardet, Dominique et Gorgeon, Catherine. «Le malaise policier», *Regards sur l'actualité*, La Documentation Française, N° 279, mars 2002.

Monjardet, Dominique. *Ce que fait la police : sociologie de la force publique*. La Découverte, 1996.

Monjardet, Dominique. «À la recherche du travail policier», *Sociologie du travail*, 27<sup>e</sup> année n° 4, Octobre-décembre 1985. pp. 391-407.

Mouhanna, Christian. *La police contre les citoyens ?* Champ social, 2011.

Mouhanna, Christian. «Faire le gendarme : de la souplesse informelle à la rigueur bureaucratique», *Revue française de sociologie*, 2001, 42-1. pp. 31-55.

Moreau de Bellaing, Cédric. «L'État, une affaire de police? Ce que le travail des dispositifs policiers de discipline interne nous apprend de l'État», *Quaderni*, vol. 78, no. 2, 2012, pp. 85-104.

Moulin, Valérie et Sevin, Anne-Sophie. «Souffrance au travail en milieu carcéral : les épreuves de l'exercice professionnel au parloir pénitentiaire», *Le travail humain*, vol. 75, no. 2, 2012, pp. 147-178.

Muir, William Ker. *The Police: Streetcorner Politicians*, Chicago University Press, 1977.

Muller, Pierre. « L'État en action revisité », *Pôle Sud*, vol. 21, no. 2, 2004, pp. 31-42.

Noûs, Camille. « Mobilisations policières », *Sociétés contemporaines*, vol. 116, no. 4, 2019, pp. 47-65

Pabion, Benjamin. « Le syndicalisme policier entre rejet, mise à distance et appropriation du politique », *Savoir/Agir*, vol. 45, no. 3, 2018, pp. 67-75.

Pagis, Julie. *Mai 68, un pavé dans leur histoire. Événements et socialisation politique*. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2014.

Piven, Frances Fox and Cloward, Richard. *Poor People's Movements: Why They Succeed, How They Fail*, Vintage books, 1977.

Piven, Frances Fox and Cloward, Richard. « Normalizing collective protest », *Frontiers in Social Movement Theory*, Aldon D. Morris and Carrol McClurg Mueller Ed., Yale University Press, 1992.

Poulantzas, Nicos. *L'État le pouvoir et le socialisme*, Les prairies ordinaires, 2013.

Proteau, Laurence, et Geneviève Pruvost. «Se distinguer dans les métiers d'ordre. (armée, police, prison, sécurité privée)», *Sociétés contemporaines*, vol. 72, no. 4, 2008, pp. 7-13.

Proteau, Laurence. «Vision doctrinale et divisions pratiques. De quelques contradictions structurelles entre proximité et police», *Journal des anthropologues*, vol. 108-109, no. 1, 2007, pp. 249-277.

Pruvost, Geneviève. «Le hors-travail au travail dans la police et l'intérim. Approche interactionniste des coulisses», *Communications*, vol. 89, no. 2, 2011, pp. 159-192.

Pruvost, Geneviève. «La production d'un récit maîtrisé : les effets de la prise en note des entretiens et de la socialisation professionnelle. Le cas d'une enquête dans la police», *Langage et société*, vol. 123, no. 1, 2008, pp. 73-86.

Pruvost, Geneviève. « Les « innommables » de la préfecture de Police », *L'Homme & la Société*, vol. 143-144, no. 1, 2002, pp. 29-45.

Renard, Didier, et Gilles Pollet. « Régimes de retraite et paritarisme. La question des classes moyennes salariées dans la structuration de la protection sociale française », *Sociétés contemporaines*, vol. 24, no. 4, 1995, pp. 41-63.

Pabion, Benjamin. Travail de représentation et rapport au politique dans le syndicalisme policier », Thèse de doctorat en science politique, 2018.

Pudal, Romain. *Retour de flammes. Les pompiers, des héros fatigués ?* La Découverte, 2016.

Reiner, Robert. *The Politics of the Police*, Oxford University Press, 2010.

Rosanvallon, Pierre. «Les corps intermédiaires et la démocratie», Cours au collège de France, 2002

Rosemberg, André. «La grève de la force publique de São Paulo (13 et 14 janvier 1961)», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 128, no. 4, 2015, pp. 29-44.

Sawicki, Frédéric et Siméant Johanna. «Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français», *Sociologie du travail*, 1, 2009.

Scott, James C. *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*. Éditions Amsterdam, 2009.

Schelling, Thomas. *The Strategy of Conflict*, Harvard University Press, 1960.

Siwek-Pouydesseau, Jeanne. «Un groupe à part : petits et moyens fonctionnaires», Georges Lavau éd., *L'univers politique des classes moyennes*. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 1983, pp. 113-124.

Spire, Alexis et Weidenfeld, Katia. «La tolérance des juges à la fraude fiscale : un inconscient d'institution». *Criminologie*. 2016, Vol. 49, no 1, p. 79-98.

Talpin, Julien. «La représentation comme performance. Le travail d'incarnation des classes populaires au sein de deux organisations communautaires à Los Angeles, USA», *Revue française de science politique*, vol. 66, no. 1, 2016, pp. 91-115.

Tilly, Charles. « Chapitre 8. Action collective et mobilisation individuelle », Pierre Birnbaum éd., *Sur l'individualisme. Théories et méthodes*. Presses de Sciences Po, 1991, pp. 211-243.

Tilly, Charles. «La guerre et la construction de l'État comme crime organisé», *Politix*, 49,

2000, p. 97-117

Tilly, Charles. «Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1984, (4) : 89.

Vacheret, Marion et Milton, Martine. «Peurs en milieu carcéral : quand sentiments et expériences diffèrent». *Criminologie*, 40 (1), 2007, 185–211.

Waddington Peter A.J. Police (canteen) sub-culture. An appreciation. *The british journal of criminology*. 1999, Vol 39, n°2, pp. 287-239.

Wagner, Anne Catherine. «La fabrique de syndicalistes “européens” : une enquête sur les formations européennes de la CES», *Politique européenne*, vol. 27, no. 1, 2009, pp. 105-127.